

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 03 janvier 2022 à 20 h 00.

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 22 décembre 2021

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Christian GOSSMANN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Elodie MOLET, Jean-François NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

Etaient excusées : Maryse DESARCE, Sandrine DOYEN.

Secrétaire de séance : Elodie MOLET.

En raison d'un contretemps dans la transmission du compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021, celui-ci sera soumis à l'approbation des conseillers municipaux lors d'une prochaine séance.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- Autorisations d'urbanisme accordées : une DP pour le changement d'une porte de garage, un PC pour la construction d'une maison individuelle et un PC refusé.

2022-01 RPOS 2020 du SMASA (5.7)

Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif ;

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SMASA pour l'exercice 2020, le conseil municipal, par 9 voix contre, donne un avis défavorable, au rapport présenté.

Divers :

- Compte tenu de la situation sanitaire très dégradée, la cérémonie des vœux est annulée.
- Des conseillers municipaux demandent des précisions sur les nouvelles règles de collecte des déchets. Les jours de collecte ont changé mais le service reste le même, à savoir passage toutes les semaines pour les ordures ménagères (le lundi) et toutes les deux semaines pour les déchets recyclables (le jeudi des semaines paires). La différence par rapport à l'an dernier réside uniquement dans la facturation par rapport au nombre de levées. Un calendrier et une information détaillée ont été distribués à tous les foyers.

La séance a été levée à 21h05.